



## DELIBERATION- CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/06/2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

### Date de convocation

21/06/2024

### Date d'affichage

22/06/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

02/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

### Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme RAGUET Sandrine

### Procuration(s) :

M. BISSEUX Bruno donne pouvoir à Mme LECLERCQ Karine

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, Mme ENGRAND Emeline, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAGUET Sandrine

### 2024-063 : TRANSPORT MERIDIEN ENTRE L'ECOLE DE FLOHIMONT - ECOLE DE FROMELENNES ET LA COMMUNE DE LANDRICHAMPS

Monsieur le Maire expose que la commune a été informée que le transport méridien entre l'école de Flohimont - l'école de Fromelennes et la Commune de Landrichamps assuré jusqu'ici par la Région Grand Est ne serait pas maintenu à compter de la rentrée de septembre 2024.

Monsieur le Maire fournit une étude qu'il a réalisée à chaque conseiller municipal. Le but de cette dernière étant de savoir, si la Commune peut se permettre de prendre à sa charge financièrement le service et de maintenir le transport.

L'étude propose une situation dans laquelle la Commune prendrait également une partie de la charge financière puisque la navette permettrait également aux enfants landrichampenois de rentrer chez eux pour la pause méridienne.

Le Maire de la Commune de Landrichamps interrogé sur le sujet a l'air plutôt favorable au maintien de ce service également.

Après délibération,

Mairie de Fromelennes

18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél : 03.24.42.00.14 Fax : 03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de maintenir le transport méridien.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer le devis nécessaire à la mise en place de ce service.

**CHARGE** Monsieur le Maire de rédiger et de signer un conventionnement avec la Commune de Landrichamps pour le règlement financier de ce transport.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à FROMELENNES  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

